

mobilier des showrooms

murs de marque

prescriptions techniques

prescriptions techniques

1.1 PREAMBULE

RENAULT attend de tous les intervenants sur le programme « Renault Store » une obligation de résultats conforme aux exigences du Cahier des Charges Techniques. Les règles et les spécificités générales reprises ci-dessous sont à considérer comme le minimum à observer, à mettre en œuvre pour obtenir le résultat escompté.

1.2 LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

Le fournisseur devra faire la preuve qu'il a analysé les risques liés à ses prestations, que son personnel et les sous-traitants éventuels ont suivi une formation suffisante. Le strict respect de la législation en matière de sécurité et de protection des travailleurs est exigé.

1.3 LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les matériaux et les moyens de mise en œuvre, permettant de réduire les nuisances environnementales, seront privilégiés (matériaux recyclables, technologies permettant des économies d'énergie, toxicité des matériaux et des produits utilisés,...).

Le fournisseur devra faire la preuve qu'il dispose des différentes autorisations administratives (permis d'exploiter, permis d'environnement) nécessaires à la fabrication des différents matériels et qu'il respecte les conditions d'exploiter imposées par la législation en vigueur ou par les conditions spécifiques d'exploitation des pays concernés.

Une approche globale telle que la norme ISO 14001 est recommandée.

1.4 LA QUALITÉ

Le fournisseur devra faire la preuve qu'il travaille selon des normes d'assurance qualité ISO 9000, la certification formelle étant, quant à elle, particulièrement recommandée.

L'enseigniste joindra à son offre un Plan Qualité spécifique pour assurer RENAULT de sa capacité à fournir les produits finis et les pièces détachées conformes aux exigences contractuelles, dans les délais impartis. Il demandera à ses sous-traitants fabricants d'agir également de la sorte.

Les procédures appliquées doivent permettre:

- De s'assurer que les pièces et produits achetés, fabriqués et fournis ne seront ni utilisés, ni livrés avant qu'ils ne soient contrôlés et reconnus conformes.
- Des procédures devront être prévues pour la recherche des causes des nonconformités et permettre d'apporter des solutions durables et généralisables pour y remédier et en éviter le renouvellement.
 - Ces opérations seront consignées sur des documents appropriés et avoir l'agrément de RENAULT avant d'être généralisées.
- De suivre, au moyen d'indicateurs (incidents, réclamations, ...), de contrôle, d'Audit, l'évolution de la qualité des produits et des services de dépose et pose.
 - Ce suivi devra déboucher sur des actions préventives ou correctives ; elles devront avoir l'agrément de RENAULT avant d'être appliquées.

1.5 LE RESPECT DES MESSAGES ET DES COULEURS

Les visuels devront être conformes aux images formelles de ce document.

Toutes les teintes sont en finition satiné 40 % sauf indication précise contraire. Le respect des couleurs devra faire l'objet d'une attention particulière.

Le respect de tolérances sur le L.a.b. est demandé.

211 STANDARDS

The reference base to be followed for design and manufacturing shall, at the very least, be that required by Eurocode standards.

The regulations relating to the dimensioning of structures in force in each of the countries concerned shall be complied with taking climatic conditions into account.

The following obligations in terms of results must be met:

- Supported under their own weight, the equipment must appear perfectly horizontal and vertical.
- · The parallel alignment of separate elements must be observed.
- Under normal wind conditions (Cf. NV65 and NF EN1991-1-4 (Eurocode 1), the permissible bend between the fastening and the point most distant from the fastening (dimension "d") shall not exceed d/100.

2.1.2 CLIMATIC CONDITIONS

Wind loads to be considered for the design of structures shall be taken from the Eurocode 1 rules (EN 1991-1-3): zones 4 (28 m/s), roughness IIIb, force coefficient equal to 1.80.Any structure situated in an unfavorable geographical area with regard to this load case shall be subject to a special design basis in order to meet the applicable standards.

2.1.3 DESIGN RULES

2.1.3.1 ALUMINIUM STRUCTURES

Design rules for aluminium structures - most recent edition of DTU rules (currently, July 1976). Applicable standard for the execution of structures: NF EN 1090-2 and Eurocode 9.

2.1.3.2 STEEL STRUCTURES

Design rules for steel structures CM 66 » - most recent edition.

Applicable standard for the execution of structures: EN 1093 and Eurocode 3.

2.1.3.3 CONCRETE BLOCKS

Concrete blocks shall be of "weight" type with minimum reinforcement.

The concrete to be used shall have an ordinary Portland cement (OPC) content of 400 kg/m³ (s'28=300 bars - s²⁸=25 bars).

2.1.3.4 DESIGN CALCULATIONS FOR PLASTIC ELEMENTS

Adapt the CM 66 rules using a safety coefficient of 2 for the stresses.

2.1.4 MATERIALS

2.1.4.1 GENERAL REMARKS

The materials used shall all be first-choice materials suitable for their envisaged use and they shall be used in accordance with the rules of best industry practice for the profession and in compliance with the standards and regulations in force in France and in the Countries in which they are intended to be used.

The materials used shall not have any defect that is likely to compromise the durability of the structures. The equipment shall be easy to clean, maintain and service.

The materials shall be capable of withstanding harsh climatic conditions such as rain, snow, hail, condensation, dust and salt spray.

Operation must be guaranteed between - 20 and + 80 $^{\circ}$ C.

2.1.4.2 ACIERS

Les aciers seront soit « finis à chaud » selon NF EN 10210 ou « finis à froid » selon NF EN 10219-1 et 2. La qualité des aciers sera mentionnée sur les plans d'exécution et il va sans dire qu'il sera tenu compte des propriétés mécaniques des différents types d'aciers pour les calculs de stabilité.

Tous les éléments seront façonnés sous abri couvert.

Après usinage, soudures, percements, entailles,.... Les éléments seront préparés avant le traitement anticorrosion : brossage des soudures, ébavurage soigné, nettoyage, grenaillage et sablage.

Le traitement anticorrosion sera réalisé par galvanisation à chaud minimum 80 µm devra assurer une protection sans défaillance pendant la durée minimale de la garantie décennale.

Aucun usinage ne pourra être réalisé après traitement anticorrosion des pièces.

Toute la visserie et la quincaillerie (y compris les charnières) seront en acier inox 18/10 (NFE 25.033).

2.1.4.3 ALUMINIUM

La norme de référence est la NF EN 573-1. Les pièces participant à une structure portante seront choisies dans la série « 6000 ». Pour les pièces n'entrant pas dans une structure portante, la série « 1000 » est tolérée.

Les alliages sont soudables.

Les pièces seront soigneusement ébavurées et les soudures seront brossées avant protection éventuelle.

Les parties visibles des matériels seront traitées par l'application d'une peinture suivant une procédure de type « Qualicoat ».

2.1.4.4 PMMA

Le PMMA répondra au minimum aux caractéristiques suivantes:

Couleur blanc opale	Pièces planes	Pièces planes
(valeurs pour une éprouvette	avec usinage	sans usinage
de 3mm d'épaisseur)	PMMA « coulé »	PMMA « extrudé »
Résistance à la traction >	75 MPa	70 MPa
Résistance à la flexion >	130 MPa	120 MPa
Module de flexion >	3250 MPa	3000 MPa
Résistance au choc CHARPY lisse >	12 MPa	10 MPa
Dilatation <	1 mm/1 m/10°C	1mm/1m/10°C
Transmission lumineuse >	50 %	33 %

Les faces thermoformées le seront en PMMA extrudé de couleur blanc diffusant en respectant les paramètres de chauffage des plaques du fabricant.

Lorsque des pièces en PMMA ont une hauteur supérieure à 100 cm, elles devront être suspendues en partie haute par un tasseau en PMMA collé.

L'épaisseur des plaques sera calculée en respectant les normes de résistance à la traction exposées ci-dessus.

2.1.4.5 POLYCARBONATE

Le polycarbonate répondra au minimum aux caractéristiques suivantes:

- · Aspect incolore
- · Densité: 1,2 g/cm3

Résistance à la traction : 60 MPa

Dilatation: 0,7 mm/1 m/10° C

· Transmission lumineuse: 90%

2.1.4.6 MOUSSE EXPANSÉE

Les caractéristiques suivantes devront être respectées:

· Matière: PVC blanc 9010

Densité: > 50 g/cm3

· Stabilisé aux UV: 14 MPa

· Dureté shore: D > 75

Dilatation:<1 mm/1 m/10° C

2.1.4.7 PEINTURE

Les pièces peintes doivent présenter un aspect régulier sur toute leur surface.

Des défauts comme pores, fissures, grains de poussières, coulures de peinture ou ondulations ne sont pas tolérés.

Les échantillons de pièces brutes peintes seront testés et acceptés par RENAULT, après avoir subi les tests suivants auprès d'un organisme certifié :

- Couleur après un test LAB avec colorimètre MINOLTA 508 D avec illuminant D65 et observateur à 10° et composante spéculaire inclus (les tolérances dans l'espace CIELAB sont L +/- 1, a +/-1,5, b +/- 1,5).
- Brillance à 40°: après un test suivant la norme NFT 30064.
- Brillance à 60°: après un test suivant la norme NFT 30064.

- · Adhérence: tenue au quadrillage.
 - Classification 1, selon P UW 150 1. Norme NFT 30038
- Solidité de la teinte :

QUV suivant NFT 30036 après 200 heures d'exposition.

Des échantillons de chacun des éléments seront fournis, sur demande, à RENAULT pour contrôle.

2.1.5 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

Les ensembles disposants d'équipements électriques devront être conformes aux « exigences essentielles » en matière de sécurité de l'Union Européenne. Dans ce cadre, le fournisseur fera établir un certificat (par type d'équipement) qui devra mentionner sans ambiguïté la conformité des ensembles et donc des composants :

- aux exigences en matière de sécurité, de protection des utilisateurs et de toutes autres personnes (directive 73/23/CEE sans seuil inférieur de tension)
- aux exigences en matière de compatibilité électromagnétique (directive 89/336/CEE).

La plaque signalétique de chaque matériel devra mentionner le marquage CE indiquant la conformité à ces exigences.

La réglementation relative aux enseignes en basse tension en vigueur dans chacun des pays devra être respectée.

En outre les prescriptions suivantes seront respectées :

Les équipements électriques seront en conformité avec les normes en vigueur des séries NFC 15-100, NFC 20-010 et NFC 20-030, NFC 71, NFC 32 pour la France et la norme internationale IEC 60364

Ceci concerne notamment:

- Les installations électriques de première catégorie et les installations d'enseignes lumineuses de basse tension.
- Le comportement au feu des matériels électriques et le degré de protection procuré par les enveloppes,
- · Les câbles de basse tension souples et rigides.

En outre, les équipements seront conformes aux réglementations de déparasitage en zone d'habitation et seront donc livrés déparasités.

2.1.5.1 INDICE DE PROTECTION IP

Le degré de protection de l'ensemble du matériel électrique sera au minimum IP 44-D.

2.1.5.2 PROTECTION CONTRE LES CHOCS ÉLECTRIQUES

L'ensemble du matériel sera de « classe 1 ».

2.1.5.3 FIXATIONS

Les convertisseurs seront placés dans des zones non soumises à la stagnation d'eau.

Les câbles et les gaines seront fixés aux structures tous les 50 cm.

2.1.5.4 PASSAGES DE CÂBLES

Chaque passage de câble ou de gaine au travers d'une partie métallique sera assuré par un presse-étoupe.

Une boîte de raccordement étanche IP44 en plastique sera prévue à l'entrée de chaque ensemble. Cette boîte sera équipée d'une broche de raccordement 5 entrées pouvant

recevoir du 4 mm.

Toutes les boîtes de raccordement auront un repérage P1+P2+P3+T+N.

2.1.5.5 LEDs

Les LED blanches utilisées auront les caractéristiques suivantes:

- Durée de vie : 50.000 heures pour une perte de flux initial de 50 % à l'issue de la période
- Garantie minimale 5 ans pour un fonctionnement de 10 heures/jour avec une perte de flux maximale de 20 %
- La température de fonctionnement des LED: 20° C et +50° C.
- Indice de protection minimale : IP 67
- Les LED employées devront être conformes aux normes internationales IEC 62504 TS Ed. 1, IEC 61231, IEC 62560 Ed 1, IEC 62031 LED module safety, IEC 61347-2-13 LED control gear.

2.1.5.6 CONVERTISSEURS

Les convertisseurs d'alimentation des LED auront les caractéristiques suivantes :

- Large plage de tension d'alimentation (100 à 300 volts)
- Protection réversible contre l'élévation de la température et la surcharge
- Protection contre les court-circuits avec redémarrage automatique
- · Indice de protection minimale: IP 67
- Fonctionnement conforme à : EN 55015, EN 61000-3-2, EN 61547, EN 61558-2-17

2.1.6 VISSERIE ET QUINCAILLERIE

Toute la visserie et quincaillerie utilisées sont en acier inoxydable (non aimantable).

Les rivets « pop » en aluminium sont acceptés dans la mesure où les tiges aciers sont systématiquement retirées.

Pour le soudage, les fils et électrodes sont conformes à la NF 81.830.

2.1.7 ANCRAGES ET FIXATIONS

Les plinthes de tous les équipements doivent être parfaitement démontables sans avoir à enlever un autre élément de l'ensemble. Les plinthes doivent cacher les platines ou les fixations. Les platines doivent être facilement accessibles lorsque les plinthes sont enlevées.

Pour chacun des ensembles nécessitant un massif de fondation ou une fixation sur une structure tierce, l'enseigniste fournira les éléments de fixation nécessaires ainsi que les conditions de calcul de ceux-ci (conditions de vent et méthodes de calcul).

2.1.8 PLAQUE D'IDENTIFICATION

Chaque produit fini fera l'objet d'un marquage par plaque d'identification métallique sur sa structure et comportera au minimum les indications suivantes :

- · Nom de l'enseigniste
- · Code du produit et le lot
- · Le mois et l'année de fabrication
- · Le marquage CE s'il est lumineux.

2.1.9 STOCKAGE

Les produits finis seront stockés dans un local sec et ventilé. Les accès aux contrôleurs RENAULT seront possibles à chaque instant.

prescriptions techniques 9

prescriptions techniques générales

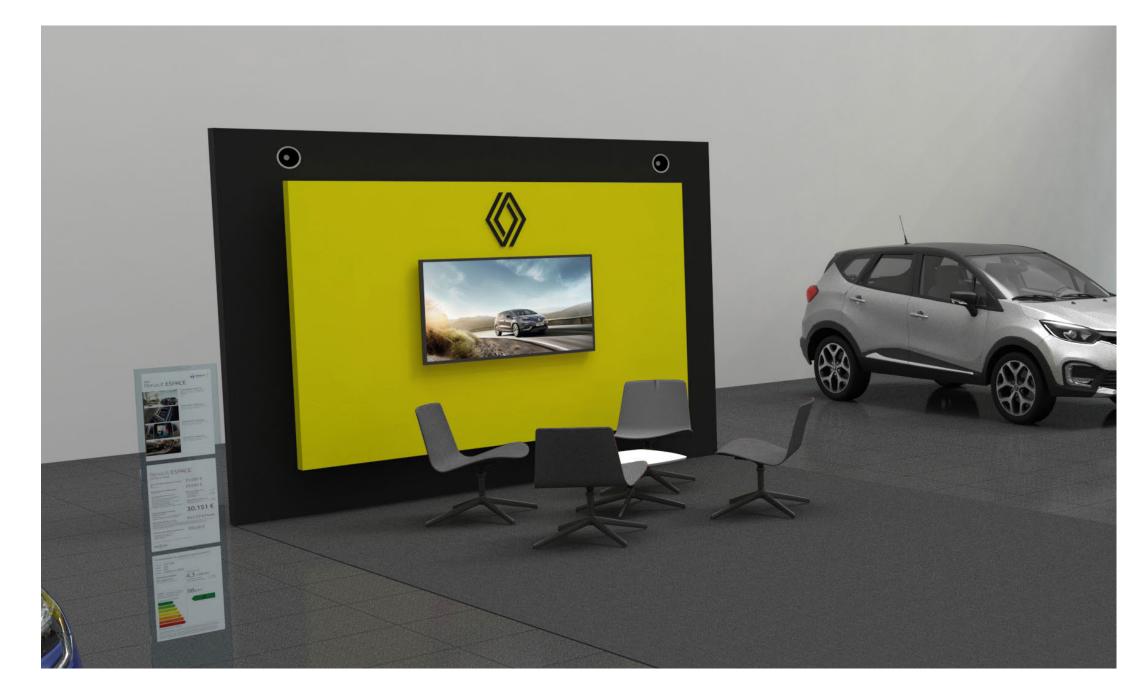
2.2. GARANTIES

Les fournisseurs s'engagent à garantir leurs produits selon les conditions ci-dessous:

- · Garantie de 2 ans sur l'installation contre défaut et malfaçon,
- · Garantie de 5 ans sur le matériel électrique dont LED et convertisseurs,
- · Garantie de 5 ans sur les adhésifs,
- · Garantie de 5 ans sur les impressions numériques (traitement anti UV),
- · Garantie de 5 ans sur les tôles laquées en atelier,
- · Garantie de 5 ans sur les losanges chromés,
- · Garantie de 10 ans sur les tôles et profilés prélaqués par aluminier,
- · Garantie de 10 ans sur les structures internes,
- Garantie de 10 ans sur les faces acryliques PMMA.

2 remarques générales remarques générales

2.1 murs de marque



principes

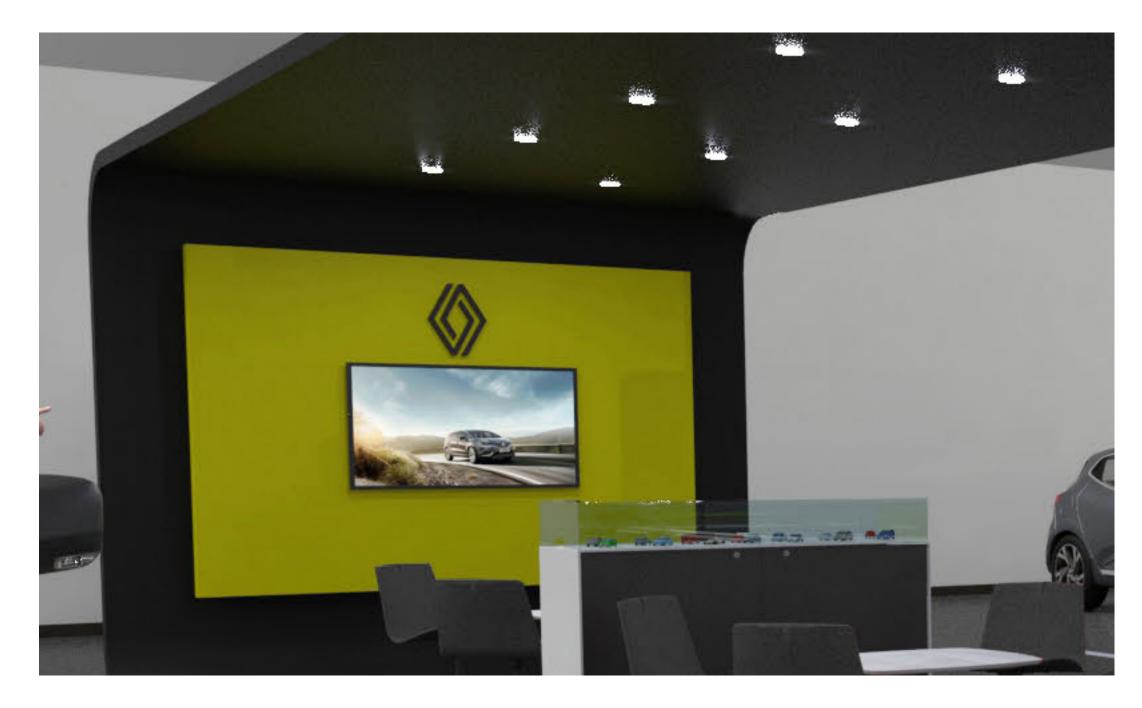
Les murs de marque adoptent les nouveaux codes couleurs de la marque ainsi que le nouvel emblème.

Des solutions de retrofit économique pour les éléments existants sont prévues.

De plus, des éléments plus modernes seront créés pour les nouvelles installations.

remarques générales

2.2 canopées



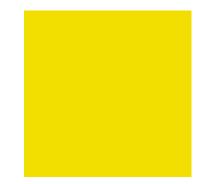
principes

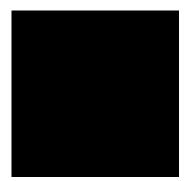
Les murs de marque intégrés aux canopées reprennent les nouveaux codes couleurs de la marque ainsi que le nouvel emblème.

Des solutions de retrofit économique pour les éléments existants sont prévues.

2.3 couleurs & matériaux







Noir RAL 9005

- tôle aluminium postlaquée épaisseur 20/10 mm
- acm prélaqué
- finition mate avec 2% de brillance

Pantone 3955 C équivalent au jaune RAL 1016

- tôle d'aluminium prélaqué, épaisseur 15/10 mm
- finition satinée avec 40% de brillance
- adhésifjaune

pmma noir

- pmma opaque ép. 5 mm
- finition satinée avec 40% de brillance ou mate

3

principes techniques murs de marque pour les nouvelles installations

3.1 famille d'éléments

les différents murs de marque

4 versions composent la famille des murs de marque:

- 2 variantes en hauteur: 2,5 et 3 m,
- 2 variantes en longueur : 3 et 3,5 m.

murs de marque standards de 3,00 m de haut

Lorsque la hauteur sous plafond le permet, ces éléments sont préconisés en priorité, leur hauteur de 3,00 m s'harmonisant avec les autres éléments présents dans le showroom (mobiliers de personnalisation murale, fresque, etc.).

murs de marque de hauteur réduite à 2,50 m

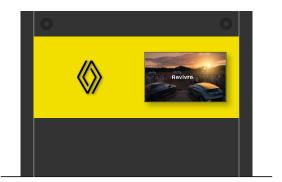
Les murs de marque à hauteur réduite ne doivent être utilisés que dans le cas d'une hauteur sous plafond inférieure à 3,00 m ou dans le cas de petits showrooms (faible profondeur ou faible surface).

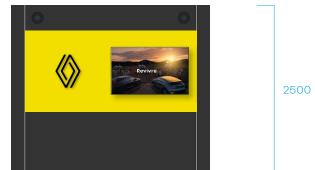
3500



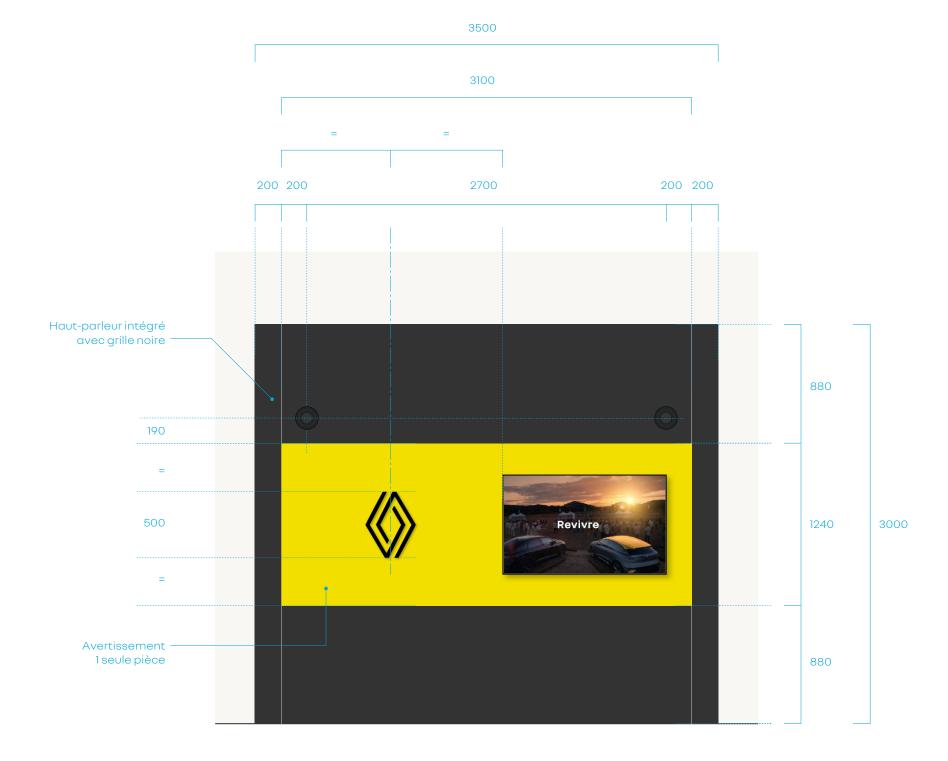
3000





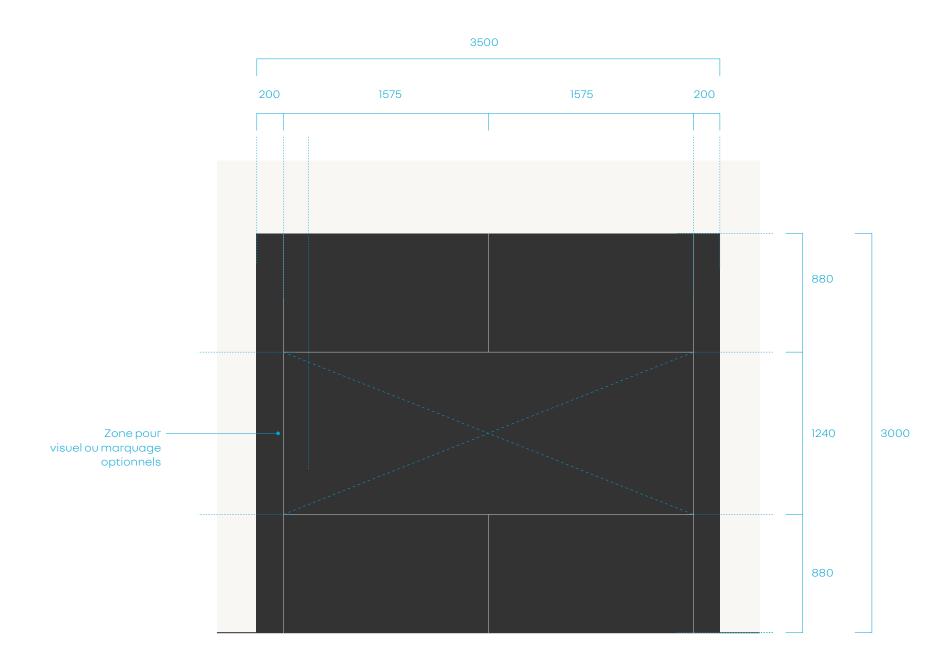


3.2 murs de marque de 3500 mm



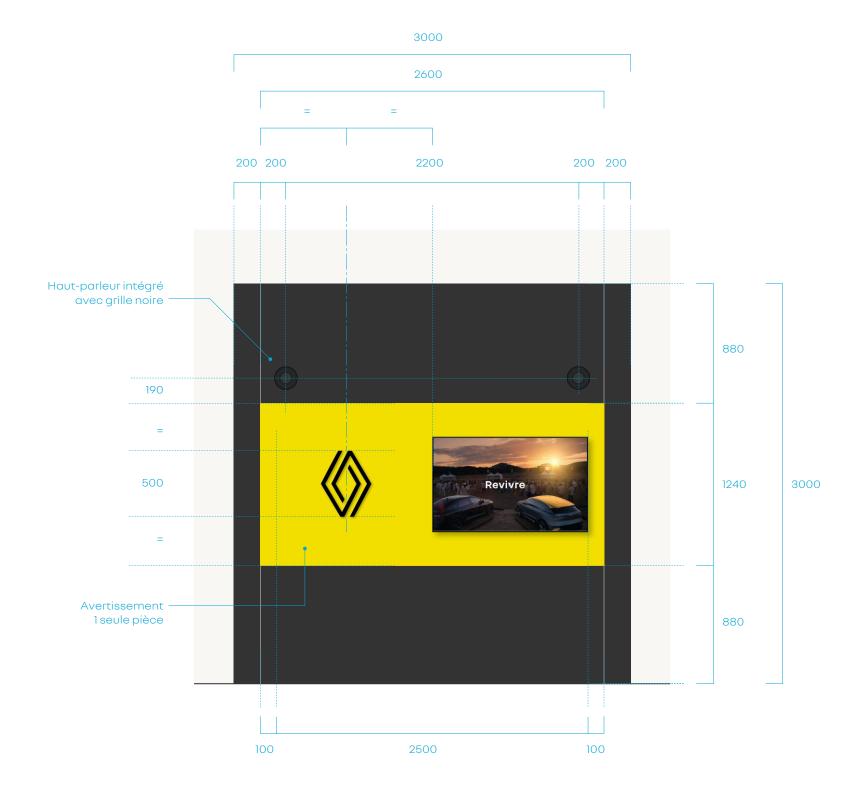
nota

3.3 dos des murs de marque de 3500 mm



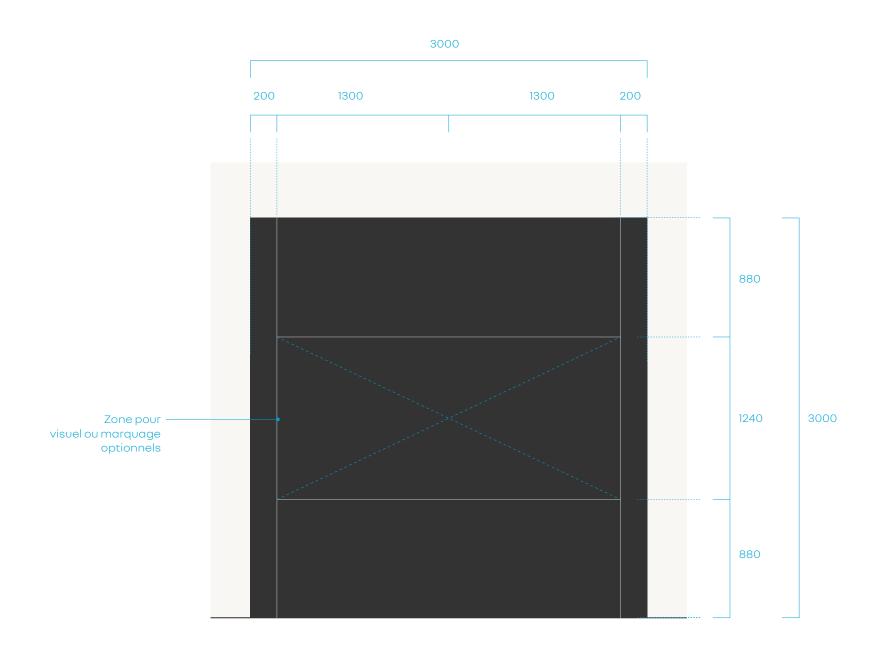
nota

3.4 murs de marque de 3000 mm



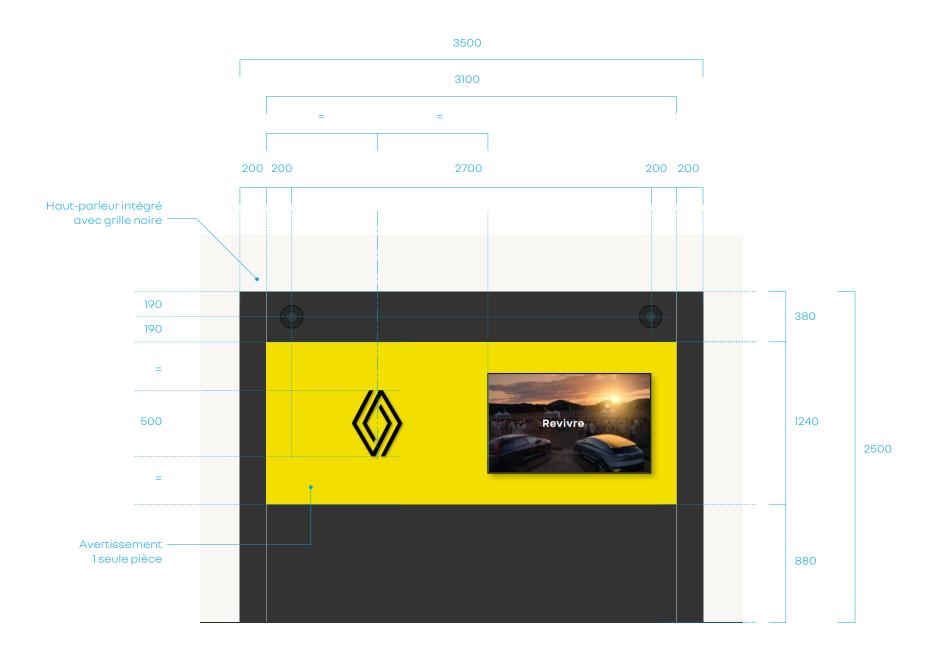
nota

3.5 dos des murs de marque de 3000 mm



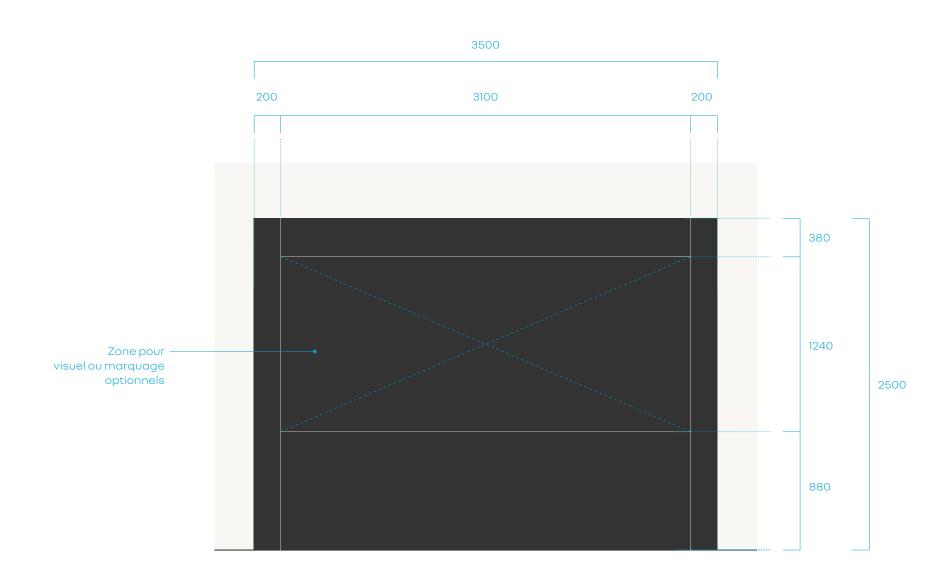
nota

3.6 murs de marque de 3500 mm de hauteur réduite



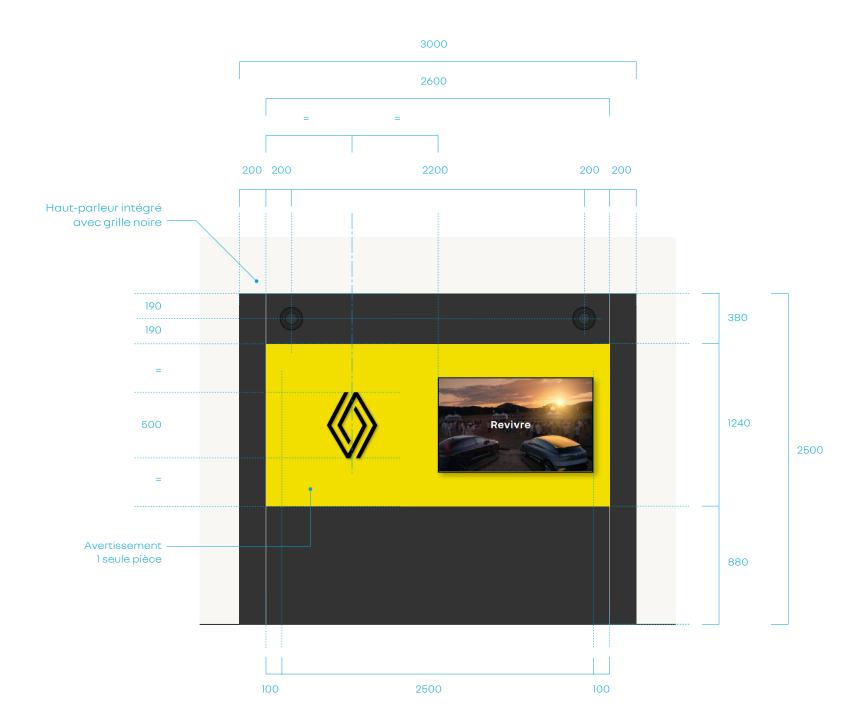
nota

3.7 dos des murs de marque de 3500 mm de hauteur réduite



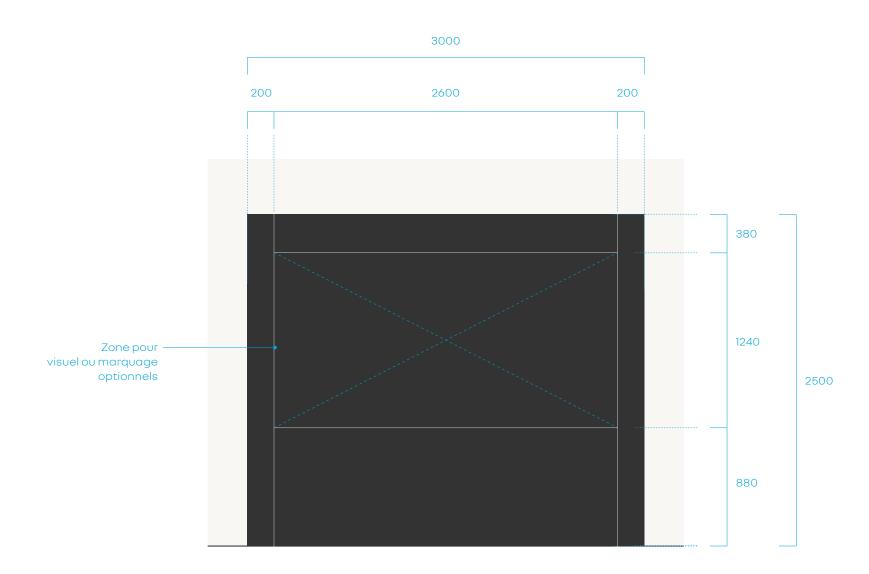
nota

3.8 murs de marque de 3000 mm de hauteur réduite



nota

3.9 dos des murs de marque de 3000 mm de hauteur réduite



nota

3.10 côté des murs de marque de hauteur réduite

50 400 50 2500

Porte d'acces

informatiques

aux équipements

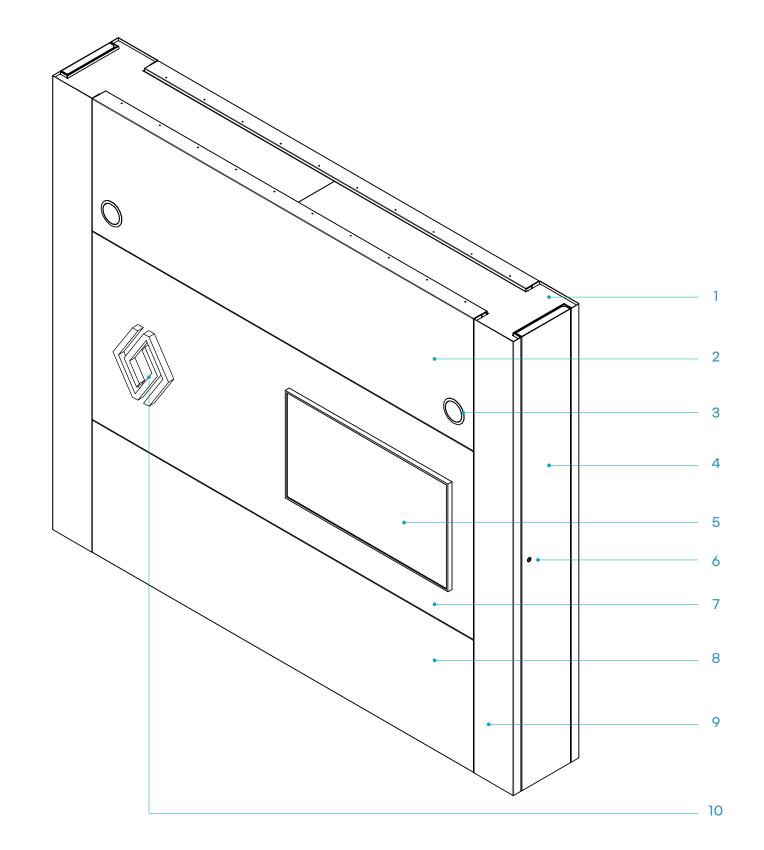
500

nota

3.11 concept général

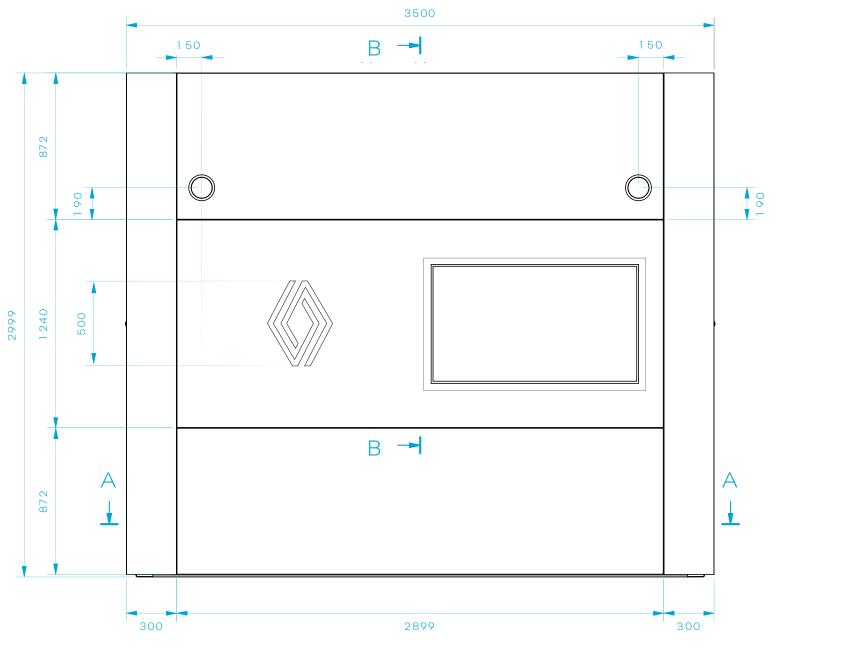
légende

- 1 Structure supérieure
- 2 Panneau d'habillage supérieur
- 3 Haut-parleur
- 4 Porte d'accès aux équipements informatiques
- **5** Écran
- 6 Serrure
- 7 Panneau d'habillage intermédiaire
- 8 Panneau d'habillage inférieur
- 9 Panneau d'habillage latéral à bords tombés
- 10 Nouvel emblème en PMMA noir satiné ép. de 5 mm. Fixation par vis dans la face jaune.



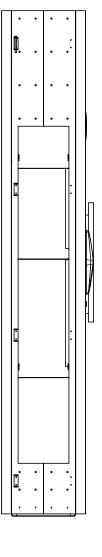
380

3.12 dimensions



nota

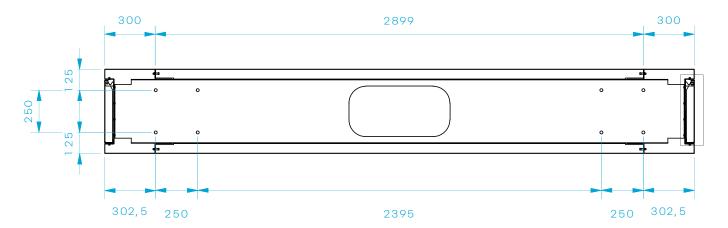
3.13 conception générale





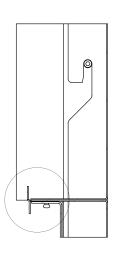
nota

Concept industriel réalisé avec un habillage de tôles ACM ou aluminium montées sur structure acier. COUPE BB voir page précédente

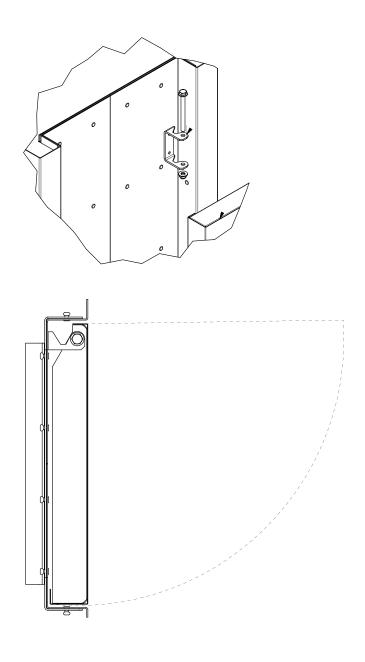


COUPE AA voir page précédente

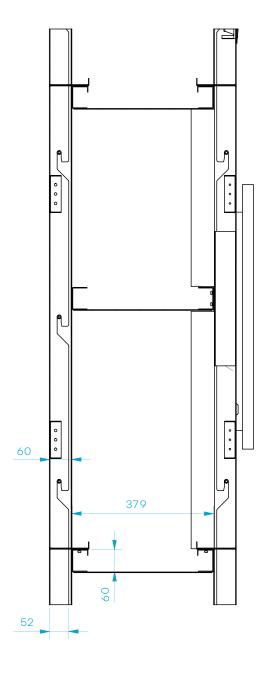
3.14 détails de fabrication



FIXATION DES PANNEAUX D'HABILLAGE



PORTE D'ACCES AU MATÉRIEL INFORMATIQUE



FIXATION DE L'HABILLAGE SUR LA STRUCTURE INTERNE

3.15 retrofit des murs de marque rse existants

principe

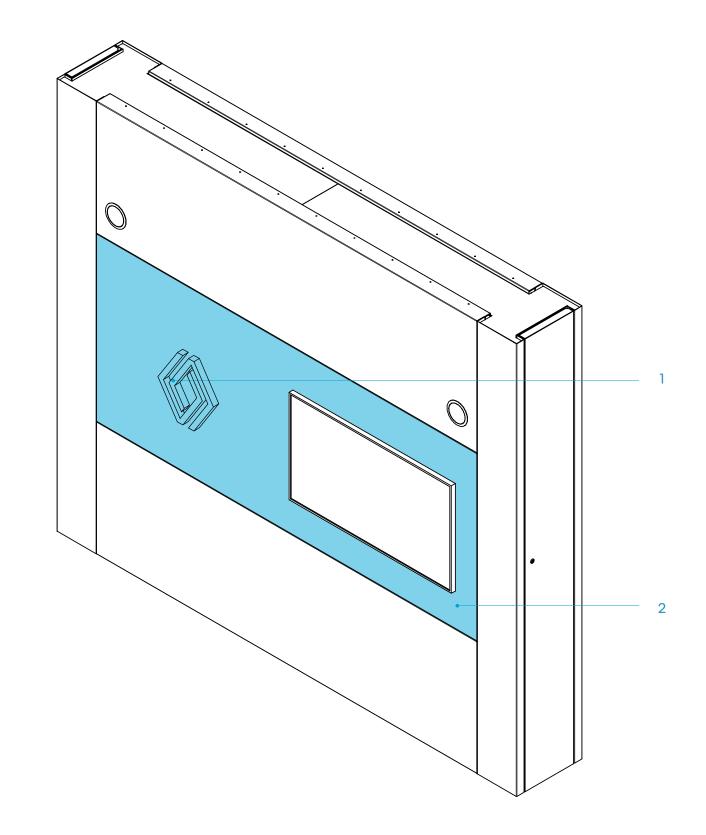
Il est possible de faire un retrofit des quelques marques de mur RSE existantes (2020) avec la réutilisation de la structure et de l'habillage.

Pour cela, il faudra déposer et reposer le panneau jaune intermédiaire.

Le nouveau panneau est livré avec un nouvel emblème.

légende

- Nouvel emblème en PMMA noir satiné ép.
 5 mm. Fixation par vis dans la face jaune.
- 2 Panneau d'habillage intermédiaire jaune



principes techniques mur de marque plat uniquement pour petits sites R2 50

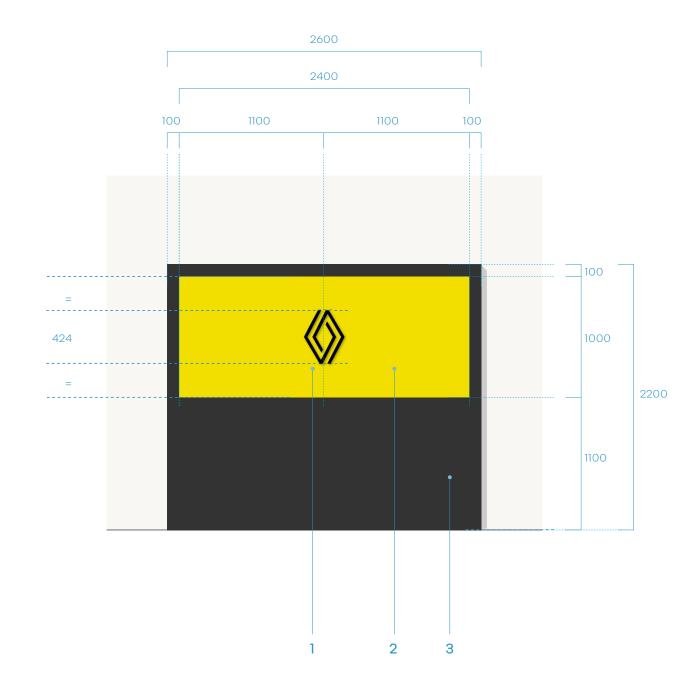
4.1 description

principe

Ce mur de marque plat ne permet pas l'intégration d'équipements informatiques et d'un écran. Il constitue à ce titre une alternative économique réservée uniquement aux sites R2.

Les dimensions générales sont : H. 2200 x L. 2600 x Ep. 50 mm.

- 1 Signature Renault non lumineuse commune à tous les murs de marque.
- 2 Partie jaune au format horizontal est en adhésif teinté masse.
- Partie noire du mur de marque plat en tôle d'aluminium laqué.



principes techniques de retrofit des murs de marque

retrofit des murs de marque

5.1 famille d'éléments à retrofiter



les murs de marque existants

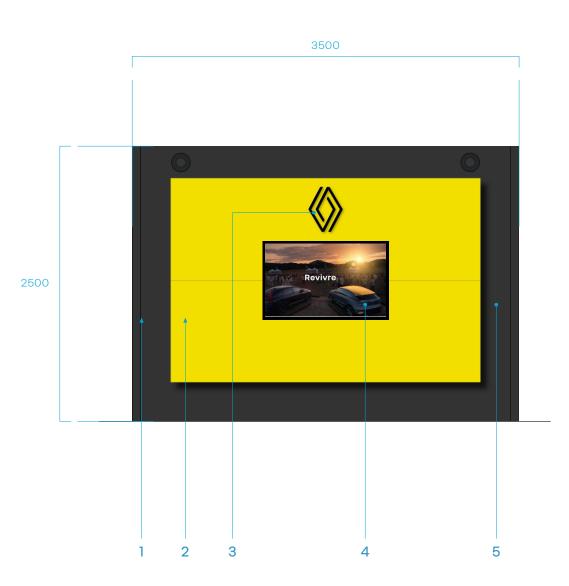
2 éléments composent la famille des murs de marque existants comportant une variante en longueur : 3 et 3,5 m.

Les fournisseurs devront s'assurer de la compatibilité des concepts industriels utilisés avec les éléments existants.

- 1 Murs de marque existants
- 2 Murs de marque après retrofit

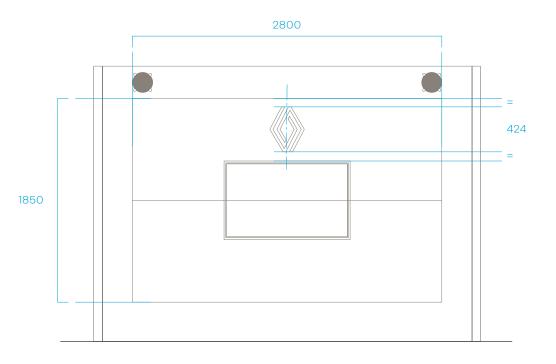
retrofit des murs de marque

5.2 mur de marque de 3500 mm



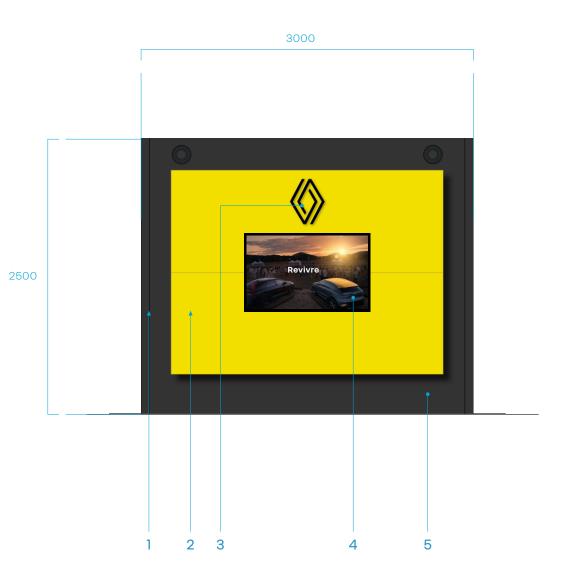
légende

- 1 Côtés réalisés en profil noir en forme de U
- 2 Tôles laquées jaune RAL 1016 satiné à 40% de brillance, avec bords tombés
- 3 Nouvel emblème en PMMA noir satiné ép. 5 mm. Fixation par vis dans la face jaune.
- 4 Ecran installé dans une niche
- Face avant en ACM noir ou tôle aluminium.



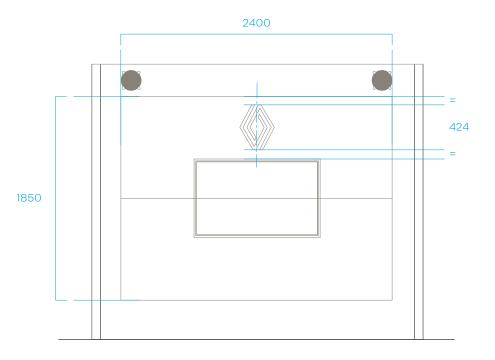
retrofit des murs de marque

5.3 mur de marque de 3000 mm





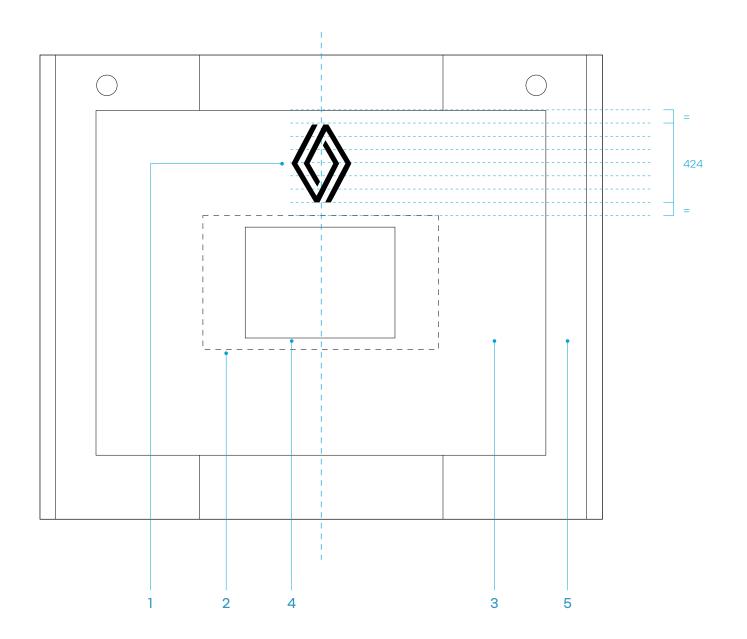
- Côtés réalisés en profil noir en forme de U
- 2 Tôles laquées jaune RAL 1016 satiné à 40% de brillance, avec bords tombés
- 3 Nouvel emblème en PMMA noir satiné ép. 5 mm. Fixation par vis dans la face jaune.
- 4 Ecran installé dans une niche
- Face avant en ACM noir ou tôle aluminium.



5.4 tracés du nouvel emblème sur la face jaune

légende

- Côtés réalisés en profil noir en forme de U
- 2 Tôles laquées jaune RAL 1016 satiné à 40% de brillance, avec bords tombés
- 3 Nouvel emblème en PMMA noir satiné ép. 5 mm. Fixation par vis dans la face jaune.
- 4 Ecran installé dans une niche
- Face avant en ACM noir ou tôle aluminium.



5.5 principe de retrofit

principe

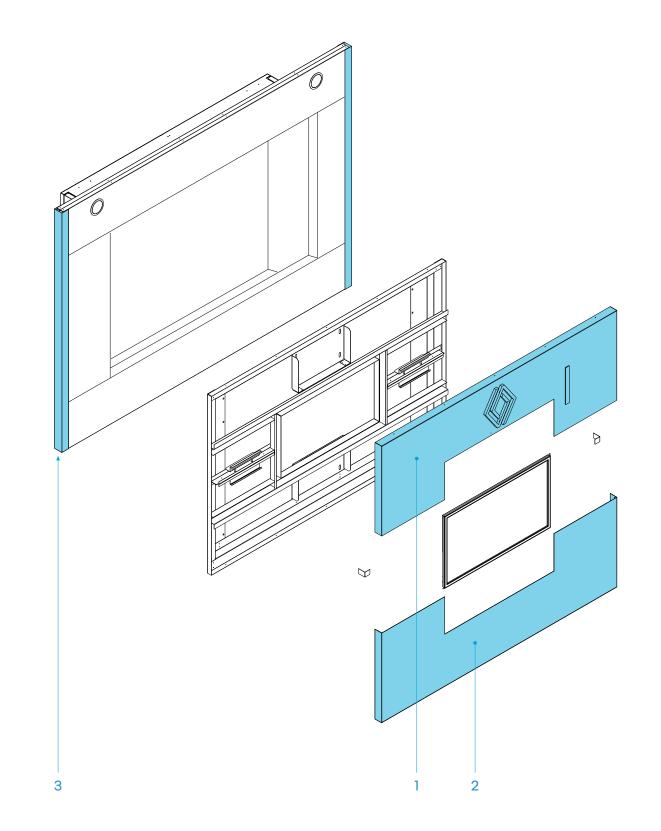
Il est possible de rétrofiter les murs de marque existants.

Pour cela, il faudra déposer les faces avants jaunes et les remplacer par des faces jaunes RAL 1016 avec un nouvel emblème.

Les bandes adhésives jaunes sur les côtés du mur de marque doivent être retirées.

légende

- Remplacement de la face avant supérieure jaune par une nouvelle face avec emblème noir.
- 2 Remise en place de la face avant inférieure jaune.
- 3 Déposer les bandes jaunes sur les côtés du mur de marque.

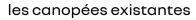


principes techniques de retrofit des canopées

retrofit des canopées

6.1 famille d'éléments à retrofiter

3500



2 versions composent la famille des murs de marque existants intégrés aux canopées avec une variante en longueur : 3 et 3,5 m.

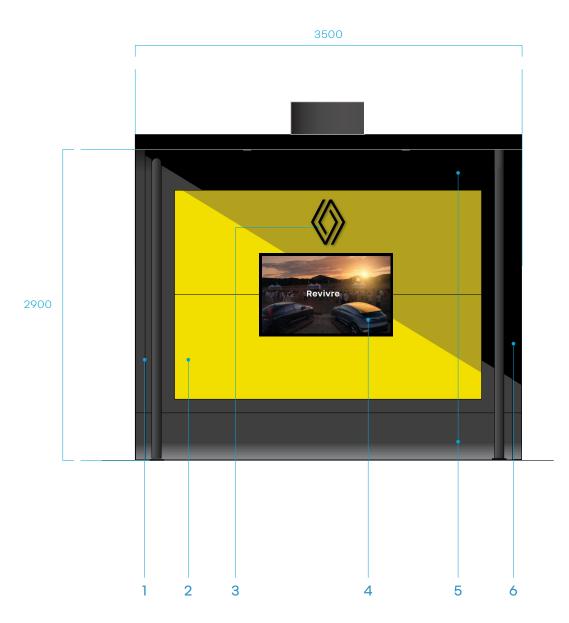
Les fournisseurs devront s'assurer de la compatibilité des concepts industriels utilisés avec les éléments existants.

- 1 Canopées existantes
- 2 Canopées après retrofit



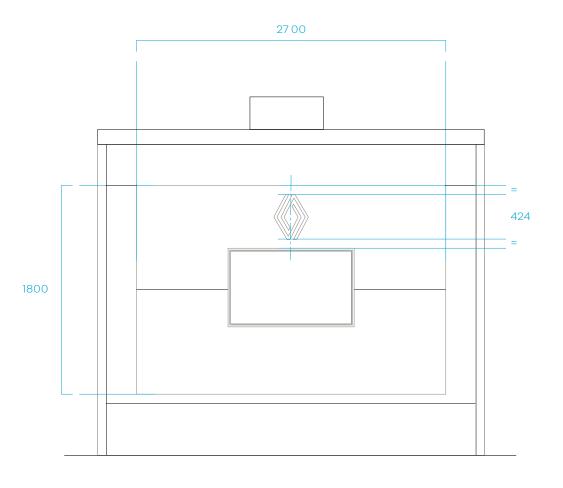
3000

6.2 mur de marque des canopées de 3500 mm

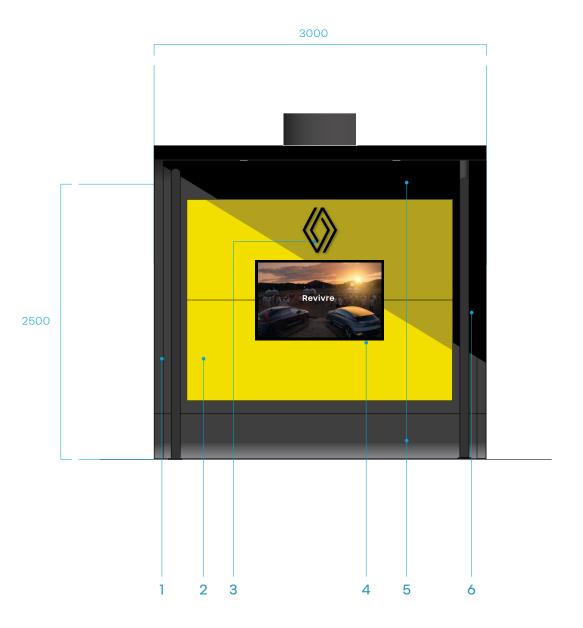


légende

- Côtés réalisés en profil noir en forme de U
- 2 Tôles laquées jaune RAL 1016 satiné à 40% de brillance, avec bords tombés
- 3 Nouvel emblème en PMMA noir satiné ép. 5 mm. Fixation par vis dans la face jaune.
- 4 Ecran installé dans une niche
- 5 Face avant cintrée en ACM noir ou tôle aluminium.
- 6 Face avant plate en ACM noir ou tôle aluminium.

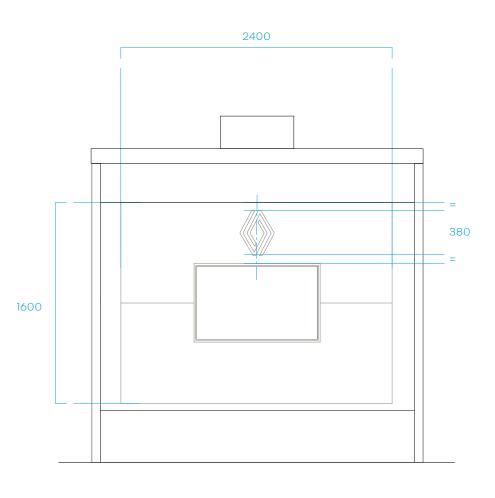


6.3 mur de marque des canopées de 3000 mm





- Côtés réalisés en profil noir en forme de U
- 2 Tôles laquées jaune RAL 1016 satiné à 40% de brillance, avec bords tombés
- 3 Nouvel emblème en PMMA noir satiné ép. 5 mm. Fixation par vis dans la face jaune.
- 4 Ecran installé dans une niche
- 5 Face avant cintrée en ACM noir ou tôle aluminium.
- 6 Face avant plate en ACM noir ou tôle aluminium.



6.4 principe de retrofit

principe

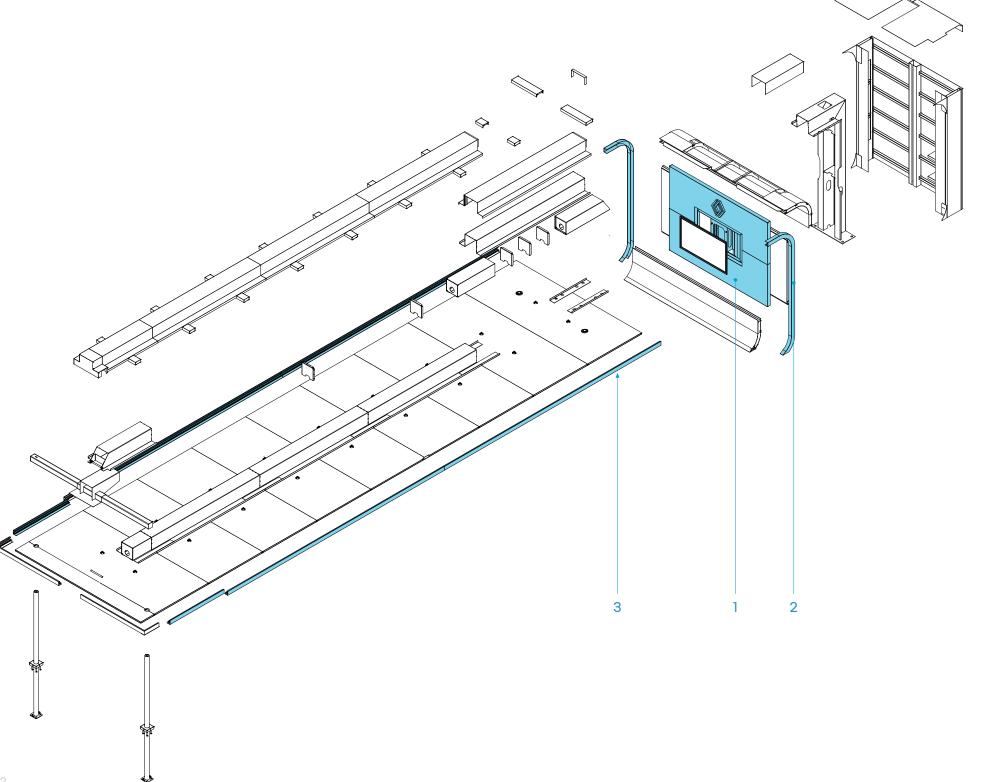
Il est possible de rétrofiter les canopées existantes.

Pour cela, il faudra déposer les faces avants jaunes et les remplacer par des faces jaunes RAL 1016 avec un nouvel emblème.

Les bandes adhésives jaunes sur les côtés du mur de marque et sous les parties horizontales doivent être retirées.

légende

- 1 Remplacement de la face avant supérieure jaune par une nouvelle face avec emblème noir.
- 2 Déposer les bandes jaunes sur les côtés du mur de marque.
- 3 Déposer les bandes jaunes des parties horizontales de la canopée.



vous recherchez...

· des images, des photos ou des videos :

www.mediatheque.renault.com/ Q/R sur le site internet.

des publicités, contenus POSM/PLV, contenus écran brandwall, contenus bar de marque,...
 www.act.diadeis.com/
 Q/R sur le site internet et pour toute information, contacter votre agence locale Publicis.

 des catalogues et des cahiers des charges techniques pour les contenants/supports du réseau commercial (POSM, signalétique intérieure et extérieure, architecture intérieure et extérieure)
 www.brandstores.renault.com/

Nota. Tous les fichiers PDF sont vectorisés: les images et plans peuvent être extraits par des logiciels maitrisés par des agences ou fournisseurs (illustrator, inkscape,...).